

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 9-2020/APS

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Gouvernement	1
Congrès	1
DEFE	1
JONC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances ;

Vu le rapport n° 1674-2020/1-ACTS/DAJI du 14 janvier 2020,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 13 FEVRIER 2020, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 19 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'**Institut territorial de la statistique et des études économiques (ISEE)**, le mot : « *territorial* » est supprimé, les mots : « *Monsieur Raphaël LARVOR* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Julien TRAN AP* » et les mots : « *Monsieur Jean-Paul CABANAS* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Guy-Olivier CUENOT* ».

ARTICLE 2 : A l'article 138 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'**Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du pacifique (IANCP)**, les mots : « *Madame Virginie RUFFENACH, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Lionel PAAGALUA, titulaire* » et les mots : « *Monsieur Lionel PAAGALUA, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *Madame Virginie RUFFENACH, suppléante* ».

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.